



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-835**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1203411-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENGAGEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF A  
DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Fabienne VINCENZI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Projets Educatifs

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.1  
Enseignement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENGAGEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF A DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence recrute, chaque année scolaire, de nombreux étudiants pour renforcer les équipes éducatives encadrant les accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi que de la pause méridienne dans les 76 écoles maternelles et élémentaires réparties sur le territoire de la commune.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite proposer à ses étudiants des parcours favorisant leur insertion professionnelle mais également leur engagement au sein de la Cité et auprès de plus jeunes, pour répondre aux nombreux enjeux actuels et à venir. Ce projet s'inscrit également dans la refonte actuelle du Projet Éducatif de Territoire qui intègre tous les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

Ces emplois périscolaires apportent une aide financière à de nombreux étudiants, et participent à la lutte contre la précarité, tout particulièrement dans le contexte actuel de crise sanitaire. C'est aussi, pour beaucoup, une première expérience du monde du travail qu'il convient de valoriser. La ville propose des contrats avec des horaires flexibles, le matin, le midi et/ou le soir permettant aux étudiants de concilier une activité rémunérée avec leurs enseignements universitaires.

Toutefois, les variations importantes des horaires de cours durant les semestres rend difficile la constitution d'équipes stables, ce qui nuit aux nécessités de sécurité affective et physique des enfants accueillis sur les temps périscolaires ainsi qu'à la qualité des activités éducatives

proposées. Par ailleurs, la rotation de ces effectifs engendre pour la ville des coûts de gestion en ressources humaines très importants.

Ainsi, pour valoriser l'engagement des étudiants et les fédérer sur une année scolaire complète, la Ville et l'École Supérieure d'Art ont souhaité consolider leur partenariat au travers d'une convention précisant les modalités, les conditions et le suivi de ces interventions dans les écoles du premier degré de la Ville.

Considérant la nature des enseignements dispensés à l'École Supérieure d'Art, les problématiques économiques rencontrées par les étudiants, particulièrement les étudiants boursiers, l'intérêt de proposer une première expérience de l'emploi en lien avec le devenir professionnel de ces élèves, il est apparu opportun de consolider le partenariat existant avec la Ville.

En conséquence, il sera proposé aux étudiants de l'école Félix Ciccolini des emplois périscolaires d'une durée maximum **de 17 heures hebdomadaires durant les périodes scolaires**. Le 1er trimestre scolaire leur permettra d'acquérir une expérience et des compétences pour développer, dès le second trimestre, des projets artistiques sur les temps périscolaires.

Parallèlement, la Direction de l'Education-Enfance-Petite Enfance élabore un projet intitulé «engagement citoyen et éducatif» visant à développer des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur volontaires. Ce projet innovant a pour objet d'intégrer dans les futurs parcours universitaires des étudiants, des temps d'intervention en temps périscolaires, destinés à la transmission par des pairs de compétences psycho sociales.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le partenariat entrepris avec l'École Supérieure d'Art Félix Ciccolini
- AUTORISER** Le Maire à signer la convention avec l'École Supérieure d'Art Félix Ciccolini, jointe ci-après.

DL.2021-835 - ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ENGAGEMENT SOCIAL ET  
ÉDUCATIF A DESTINATION DES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 11
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

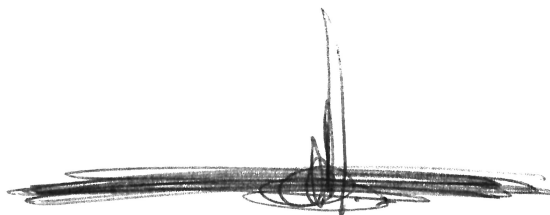
Dominique AUGÉY Kayané BIANCO Odile BONTHOUX Brigitte DEVESA Sylvaine DI CARO  
ANTONUCCI Marc FERAUD Sophie JOISSAINS Salah-Eddine KHOUIEL Marie-Pierre SICARD  
- DESNUELLE Fabienne VINCENTI Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00